



## Testament lu à un seul héritier sur les 4 !!!

Par **ChrisBundy**, le **27/05/2015** à **11:58**

Bonjour à tous, ma maman est décédée en janvier 2015, 5 ans après mon papa. Ils avaient fait un testament remis chez le notaire. Nous avons, ma soeur et moi pris rendez vous chez ce notaire pour s'occuper de la succession 1 semaine après l'inhumation de ma maman. Je précise que nous sommes 4 enfants mais mes 2 frères n'habitent pas la même région que nous donc c'est plus facile pour ma soeur et moi de nous déplacer chez le notaire.

En février, la secrétaire de ce notaire a téléphoné à ma soeur en lui donnant le contenu du testament !!! Elle a fait la même chose à un de mes frères avec lequel nous ne sommes pas en très bons termes....

Ma question, a t-il le droit de faire cela ? Je pensais que la lecture du testament se faisait en présence de tous les héritiers ? A t-il commis une faute ?

Je précise également que nous n'avons ps de nouvelles de lui, et que nous n'avons reçu aucun courrier.

Merci de m'avoir lue.

Christine.